

# Recueil de publication

des délibérations  
du Conseil d'administration

N° 2025.07.01



Le  
**C.C.A.S.**  
d'Yvetot

Date de parution  
**08/07/2025**

[www.ccas-yvetot.fr](http://www.ccas-yvetot.fr)  
Publié électroniquement

**En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet du C.C.A.S..**

**Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code .**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA CUISINE CENTRALE 2025**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

**Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin.**

Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, **il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.** Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Il se résume de la manière suivante :

**Fonctionnement :**

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 55 266.46 €

**Investissement :**

## DELIBERATION

Résultat reporté de l'exercice 2024 : - 190 997.77 €

Ces résultats ont été repris automatiquement dans le BS, conformément aux dispositions de l'article L.2311-1 du CGCT.

### Section de fonctionnement :

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	BP 2025	BS 2025
<b>D</b>	011 - Charges à caractère général	500 344,00 €	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	428 721,00 €	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	204 510,00 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	1 883,00 €	
	66 - Charges financières	25 000,00 €	
Total D		1 160 458,00 €	0,00 €
	<b>023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 266,46 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 160 458,00 €</b>	<b>55 266,46 €</b>
<b>R</b>	013 - Atténuations de charges	31 469,00 €	
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 128 977,00 €	
	75 - Autres produits de gestion courante	12,00 €	
Total R		1 160 458,00 €	
	<b>002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>55 266,46 €</b>
	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>1 160 458,00 €</b>	<b>55 266,46 €</b>

### Section d'investissement :

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	BP 2025	BS 2025	RAR 2024	TOTAL
<b>D</b>	001 : Solde exécution reporté		190 997,77 €		190 997,77 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	66 000,00 €			66 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00	1 151,31	31 151,31 €
	23 - Immobilisations en cours	334 000,00 €	- 166 882,62		167 117,38 €
					0,00 €
	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				0,00 €
<b>Total D</b>		<b>400 000,00 €</b>	<b>54 115,15 €</b>	<b>1 151,31 €</b>	<b>455 266,46 €</b>
<b>R</b>	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	204 510,00 €	0,00 €		204 510,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	195 490,00 €			195 490,00 €
Total R			- €	- €	0,00 €
	<b>021 : VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>55 266,46 €</b>		<b>55 266,46 €</b>
					0,00 €
	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>55 266,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>455 266,46 €</b>

Le besoin d'autorisation de crédits s'élève à 166 882.62 €

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_100-DE



Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2024 ne permettant de couvrir ces dépenses au regard du résultat déficitaire de la section investissement, il est donc indispensable de réduire le budget 2025 de ce montant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération numéro 1995 du Conseil d'administration du 20 mai 2025 relative au vote du budget annexe cuisine centrale 2025 ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2025 approuvant le compte administratif 2024 du budget annexe cuisine centrale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**APPROUVER** le budget supplémentaire 2025 du budget cuisine centrale.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_098-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU CCAS**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

**Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin.**

Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, **il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.** Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Il se résume de la manière suivante :

### **Fonctionnement :**

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 794 875.16 €

### **Investissement :**

# DELIBERATION

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 1 851 235,12 €

Ces résultats ont été repris automatiquement dans le BS, conformément aux dispositions de l'article L.2311-1 du CGCT.

## Section de fonctionnement :

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP 2025 APRES BS
<b>D</b>	<b>011 - Charges à caractère général</b>	778 000,00 €	53 671,00 €	831 671,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 513 728,00 €	50 000,00 €	3 563 728,00 €
	<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>190 576,00 €</b>		<b>190 576,00 €</b>
	65 - Autres charges de gestion courante	65 000,00 €		65 000,00 €
	<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>
Total D		4 557 304,00 €	103 671,00 €	4 660 975,00 €
	<b>002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		43 435,93 €	43 435,93 €
	<b>023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>691 204,16 €</b>	<b>691 204,16 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 557 304,00 €</b>	<b>838 311,09 €</b>	<b>5 395 615,09 €</b>
<b>R</b>	<b>013 - Atténuations de charges</b>	171 036,00 €		171 036,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 860 692,00 €		1 860 692,00 €
	<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>2 290 576,00 €</b>		<b>2 290 576,00 €</b>
	75 - Autres produits de gestion courante	175 000,00 €		175 000,00 €
	<b>77 - Produits spécifiques</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>
	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	50 000,00 €		50 000,00 €
Total R		4 557 304,00 €	0,00 €	4 557 304,00 €
	<b>002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		838 311,09 €	838 311,09 €
	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>4 557 304,00 €</b>	<b>838 311,09 €</b>	<b>5 395 615,09 €</b>

Le besoin supplémentaire identifié s'élève à 103 671 €.

Le résultat excédentaire permet de couvrir intégralement ce besoin. Une partie du solde disponible pourra également sera affecté vers la section d'investissement via un virement.

## Section d'investissement :

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250701-2025_07_01_098-DE



Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	BP 2025	BS 2025	RAR 2024	TOTAL
<b>D</b>	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	4 242,00 €			4 242,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €			10 000,00 €
	<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	119 043,00 €	2 280 205,78	293 313,78	2 692 562,56 €
	23 - Immobilisations en cours	200 000,00 €			200 000,00 €
	<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	13 000,00 €			13 000,00 €
					0,00 €
	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				0,00 €
					0,00 €
<b>Total D</b>		<b>346 285,00 €</b>	<b>2 280 205,78 €</b>	<b>293 313,78 €</b>	<b>2 919 804,56 €</b>
<b>R</b>	<b>001 : Solde exécution reporté</b>		1 851 235,12 €		1 851 235,12 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 576,00 €			190 576,00 €
	<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	55 709,00 €			55 709,00 €
	13 - Subventions d'investissement	100 000,00 €		31 080,28 €	131 080,28 €
					0,00 €
	<b>021 : VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>	0,00 €	691 204,16 €		691 204,16 €
					0,00 €
	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>346 285,00 €</b>	<b>2 542 439,28 €</b>	<b>31 080,28 €</b>	<b>2 919 804,56 €</b>

Le résultat reporté de l'exercice 2024 permet de couvrir les dépenses sans recours à l'emprunt ni inscription de recettes nouvelles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération numéro 1998 du Conseil d'administration du 20 mai 2025 relative au vote du budget principal 2025 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2025 approuvant le compte administratif 2024 du budget principal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**APPROUVER** le budget supplémentaire 2025 du budget principal ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **ADOPTION ERHR EPRD 2025 RECTIFICATIF**

**VU** les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

**VU** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du 20 mai 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'Administration a adopté le 20 mai 2025, le budget annexe handicap rare.

**CONSIDÉRANT** que la délibération comportait une erreur dans les données retranscrites et qu'il convient donc de la rectifier.

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** le budget annexe handicap rare pour l'exercice 2025 ci-annexé et arrêté à la somme de 1 575 735,22 euros répartie ainsi :

	Dépenses en €	Recettes en €
<b>Section de fonctionnement (1)</b>	<b>1 400 925,29</b>	<b>1 400 925,29</b>
<b>Section d'investissement (2)</b>	<b>158 389.93</b>	<b>158 389.93</b>
<b>TOTAL (3) = (1) + (2)</b>	<b>1 559 315.22</b>	<b>1 559 315.22</b>

**ARTICLE 2 : DE PRENDRE EN COMPTE** le fait que les comptes ne sont pas soumis à une obligation d'équilibre. La présentation a cependant été volontairement effectuée en équilibre.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération annule et remplace la délibération du conseil d'administration du 20 mai 2025 susvisée.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### CA 2024 CUISINE CENTRALE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif pour les différents budgets.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, le compte administratif doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public.

En 2025, un contexte particulièrement complexe a impacté les délais, notamment en raison de difficultés de recrutement liées à l'absence de candidatures pour le poste de responsable financier. Cette situation,

## DELIBERATION

conjuguée à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion, a entraîné un retard dans la clôture des comptes 2024. La délibération intervient donc exceptionnellement hors délai.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le compte administratif 2024 correspondant. Il se résume de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2023	2024
D	011 - Charges à caractère général	435 410,53 €	495 121,36 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	469 502,00 €	468 224,21 €
	042D - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 220,20 €	7 184,32 €
	65 - Autres charges de gestion courante	3 130,53 €	1 464,16 €
	66 - Charges financières	13 218,85 €	19 198,05 €
<b>Total D</b>		<b>930 482,11 €</b>	<b>991 192,10 €</b>
R	013 - Atténuations de charges	27 135,91 €	25 793,72 €
	042R - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	903 345,01 €	995 738,56 €
	74 - Dotations et participations	- €	85,83 €
	75 - Autres produits de gestion courante	1,19 €	24 840,45 €
<b>Total R</b>		<b>930 482,11 €</b>	<b>1 046 458,56 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 266,46 €</b>

### Section d'investissement

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
 Reçu en préfecture le 07/07/2025  
 Publié le  
 ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_099-DE



Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 023	2 024
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
	041 - Opérations patrimoniales	26 240,70 €	- €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	15 824,95 €	63 994,56 €
	20 - Immobilisations incorporelles	406,24 €	39,93 €
	21 - Immobilisations corporelles	10 135,28 €	2 612,14 €
	23 - Immobilisations en cours	1 446 107,76 €	330 074,31 €
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
<b>Total D</b>		<b>1 498 714,93 €</b>	<b>396 720,94 €</b>
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 220,20 €	7 184,32 €
	041 - Opérations patrimoniales	26 240,70 €	- €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	199 841,68 €	1 662,58 €
	13 - Subventions d'investissement	407 846,71 €	4 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 511 669,00 €	- €
	23 - Immobilisations en cours	- €	- €
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
<b>Total R</b>		<b>2 154 818,29 €</b>	<b>12 846,90 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>656 103,36 € -</b>	<b>383 874,04 €</b>
	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>- 463 227,09 €</b>	<b>192 876,27 €</b>
	<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>192 876,27 € -</b>	<b>190 997,77 €</b>

## Besoin / apport de financement de la section investissement 2025

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation 2024	396 720,94 €	12 846,90 €
Reste à réaliser 2024		
Résultat reporté 2023		192 876,27 €
<b>Apport en financement 2025</b>		
<b>Besoin en financement 2025</b>		<b>190 997,77 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>396 720,94 €</b>	<b>396 720,94 €</b>

VU le code général des collectivités

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_099-DE



VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération numéro 1590 du Conseil d'administration du 26 mars 2024 relative au vote du budget principal 2024 ;

**Sous réserve** de la transmission par le comptable public du service comptable d'Yvetot du compte de gestion établi au titre de l'exercice 2024 pour le budget annexe cuisine centrale ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe cuisine centrale, ci-annexé, présenté par le comptable public du service de gestion comptable d'Yvetot ;
- **DECLARER** que le compte de gestion 2024 du budget annexe cuisine centrale n'appelle ni observation ni réserve.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_097-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **CA BUDGET PRINCIPAL CCAS 2024**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif pour les différents budgets.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, le compte administratif doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public.

En 2025, un contexte particulièrement complexe a impacté les délais, notamment en raison de difficultés de recrutement liées à l'absence de candidatures pour le poste de responsable financier. Cette situation,

## DELIBERATION

conjuguée à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion, a entraîné un retard dans la clôture des comptes 2024. La délibération intervient donc exceptionnellement hors délai.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le compte administratif 2024 correspondant. Il se résume de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

Groupe Sens (C) Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 023	2 024	
D	011 - Charges à caractère général	801 362,63 €	753 343,87 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 778 786,07 €	3 208 150,83 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 094,12 €	154 762,21 €
	65 - Autres charges de gestion courante	58 281,60 €	60 435,95 €
	66 - Charges financières	- €	- €
	67 - Charges spécifiques	- €	- €
<b>Total D</b>		<b>3 790 524,42 €</b>	<b>4 176 692,86 €</b>
R	013 - Atténuations de charges	166 446,31 €	132 330,20 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 676,63 €	25 592,69 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverse	1 829 509,24 €	1 600 625,04 €
	74 - Dotations et participations	2 032 599,58 €	2 149 571,61 €
	75 - Autres produits de gestion courante	15 800,68 €	55 279,34 €
	77 - Produits spécifiques	2 810,70 €	- €
<b>Total R</b>		<b>4 079 843,14 €</b>	<b>3 963 398,88 €</b>
	<b>RESULTAT STRUCTUREL N</b>	<b>289 318,72 € -</b>	<b>213 293,98 €</b>
	<b>002 - REPORT A NOUVEAU 2023</b>	<b>718 850,42 €</b>	<b>1 008 169,14 €</b>
	<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>1 008 169,14 €</b>	<b>794 875,16 €</b>

### Section d'investissement

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250701-2025_07_01_097-DE

Groupe Sens (Code)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	2 023	2 024
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 676,63 €	25 592,69 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 242,00 €	4 242,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	4 021,30 €	652,25 €
	21 - Immobilisations corporelles	103 824,33 €	115 927,72 €
	23 - Immobilisations en cours	193 110,63 €	170 684,84 €
	27 - Autres immobilisations financières	2 530,31 €	13 200,00 €
<b>Total D</b>		<b>340 405,20 €</b>	<b>330 299,50 €</b>
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 094,12 €	154 762,21 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 360,73 €	48 709,16 €
	13 - Subventions d'investissement	38 131,02 €	2 862,73 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées		
	23 - Immobilisations en cours	- €	- €
<b>Total R</b>		<b>- €</b>	<b>206 334,10 €</b>
<b>RESULTAT STRUCTUREL</b>		<b>- 138 819,33 €</b>	<b>- 123 965,40 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>2 114 019,85 €</b>	<b>1 975 200,52 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>1 975 200,52 €</b>	<b>1 851 235,12 €</b>

## Besoin / apport de financement de la section investissement 2025

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation 2024	330 299,50 €	206 334,10 €
Reste à réaliser 2024	294 465,14 €	31 080,28 €
Résultat reporté 2023		1 975 200,52 €
<b>Apport en financement 2025</b>	<b>1 587 850,26 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 212 614,90 €</b>	<b>2 212 614,90 €</b>

VU le code général des collectivités ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération numéro 1587 du Conseil d'administration du 26 mars 2024 relative au vote du budget principal 2024 ;

Sous réserve de la transmission par le comptable public du service comptable d'Yvetot, du compte de gestion établi au titre de l'exercice 2024 pour le budget principal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le  
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_097-DE



- **APPROUVER** le compte administratif 2024 du budget principal ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **CONTRAT DE SEJOUR ELK**

Vu les articles L.311-7 et L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu l'article 8 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ;

Un contrat de séjour est conclu ou un document individuel de prise en charge est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Ce contrat ou document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

L'IME Autistes Léo Kanner a procédé à l'actualisation du contrat de séjour.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_106-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du contrat de séjour de l'IME Autistes Léo Kanner

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_114-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **CONTRAT DE SEJOUR IME**

Vu les articles L.311-7 et L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu l'article 8 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ;

Un contrat de séjour est conclu ou un document individuel de prise en charge est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Ce contrat ou document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

L'IME Pierre Bobée a procédé à l'actualisation du contrat de séjour.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le  
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_114-DE



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du contrat de séjour de l'IME Pierre Bobée (IMP/IMPro)

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **CONVENTION - MEDIATION ANIMALE - 2025 / 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Dans le, cadre de l'accompagnement des personnes accueillies au sein de l'IME Autistes Léo Kanner, une prestation de service a été proposée par l'EI de Médiation Animale.

Elle s'organise dans l'établissement IME Autistes Léo Kanner, autour d'activités associant les animaux.

Cette prestation se déroulera de Septembre 2025 à Juin 2026, pour un montant total de 3 200€ net pour 32 séances avec frais de déplacement.

L'équipe étant satisfaite, elle souhaite reconduire cette prestation sur l'année 2025 – 2026.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_110-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Autoriser la reconduction de la convention médiation animale pour l'IME Autistes Léo Kanner sur la période 2025 – 2026,
- Autoriser sa vice-présidente à signer le renouvellement de la convention d'intervention

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **CONVENTION ORTHOPHONISTE - IME PIERRE BOBEE / IME AUTISTES LEO KANNER / SESSAD**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes accueillies au sein de l'IME Pierre Bobée, de l'IME Autistes Léo Kanner et du SESSAD, il est proposé aux familles et aux personnes accompagnées une continuité de prise en charge en soins par le biais d'orthophonistes libéraux.

Pour ce faire, une convention est transmise aux professionnels libéraux et aux personnes accompagnées / familles, ainsi qu'au CCAS pour la prise en charge financière des séances nécessaires.

### **Modalités de mise en œuvre :**

L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, sous la responsabilité de la direction, met en œuvre, en partenariat avec la famille, un projet personnalisé d'accompagnement pour les personnes accueillies au sein de l'établissement. Le projet intègre notamment la composante thérapeutique. Lors de l'admission, l'établissement évoque l'éventuelle existence d'une prise en charge en libéral déjà engagée et privilégie la poursuite de la prise en charge avec le professionnel libéral qui suit la personne accueillie.

## DELIBERATION

Le médecin de l'établissement reste ordonnateur de la prise en charge orthophonique préconisée dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement proposé à la personne accueillie et élaboré en collaboration avec la famille.

Une ordonnance du médecin de l'établissement pourra être fournie au professionnel libéral qui en fait la demande. La convention fait foi pour l'engagement de la rééducation.

### **Fréquence et période de soins :**

La fréquence et le nombre de séances hebdomadaires sont fixés par l'orthophoniste, en fonction du projet thérapeutique orthophonique et en tenant compte du projet thérapeutique global de la personne accompagnée.

Modalités financières :

- 1 séance par semaine de rééducation orthophonique au cabinet : 35,88€ par séance, pour 47 séances annuelles
- 1 bilan à réaliser toutes les 50 séances de rééducation : 72,80€
- 1 bilan initial : 104€
- 1 forfait pour la prise en charge des personnes en situation de handicap : 50€ par an
- réunion de synthèse de la personne accompagnée : 35,88€ / heure

Actuellement, bénéficiant de prises en charge sur l'année 2024 – 2026 :

- IME Pierre Bobée : 8 personnes accompagnées
- IME Autistes Léo Kanner : 6 personnes accompagnées
- SESSAD : 6 personnes accompagnées

Les professionnels conventionnant sont :

- Louise DELATTRE
- Juliette DUBOIS
- Clémence BLONDIAUX
- Marie PEROTTE
- Coralie BENARD
- Evy DEVE
- Capucine LORION
- Marion VITTECOQ
- Lucile CATELAIN
- Lucie FERCOQ
- Coralie HEUZE
- Jenny ZAPLATA
- Marie-Christine HELLOIN
- Suzanne MALLET

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Autoriser la mise en place de la convention actualisée pour les 3 établissements dès Septembre 2025

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_117-DE

- Autoriser sa vice-présidente à signer l'ensemble des conventions d'intervention orthophonique

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_112-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **CONVENTION DE PARTENARIAT - ECURIES DU BOIS D'HARCOURT (UNITÉ ENFANTS)**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'équipe éducative de l'IME Autistes Léo Kanner (unité enfants) souhaite continuer à faire découvrir aux personnes accompagnées la ferme, les animaux, et leur proposer également des séances d'équitation.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités administratives et financières de ce partenariat qui consiste à proposer aux personnes accompagnées une activité équestre au rythme d'une séance toutes les deux semaines.

Il convient de signer une convention de partenariat afin de mettre en place cette activité pour l'année scolaire 2025-2026.

Les séances d'équitation auront lieu 1 lundi matin sur 2, soit 26 séances, pour un coût global de 1 430,00 € T.T.C.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_112-DE

Décide de :

- Autoriser sa Vice-Président à signer cette convention de partenariat devant intervenir entre les Ecuries du Bois d'Harcourt et l'IME Autistes Léo Kanner pour la période 2025-2026

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_126-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER, M. Jean-Michel RAS, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **CONVENTION PRET DE VEHICULE DU CENTRE SOCIOCULTUREL A L'ASSOCIATION FAIRE DU SPORT ENSEMBLE**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre des activités de l'Association Faire du Sport Ensemble, une demande de prêt du véhicule Trafic Renault 748 AAA 76 auprès du centre socioculturel Saint Exupéry pourra être formulée pour l'accompagnement des publics encadrés lors de manifestations sportives.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver la convention citée, fixant les modalités du partenariat en annexe ;
- Autoriser Madame la Vice-Présidente à la signer.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_126-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER, M. Jean-Michel RAS, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### CONVENTION PRET DE VEHICULE DU CENTRE SOCIOCULTUREL A L'ASSOCIATION HOCKEY CLUB CAUCHOIS

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre des activités de l'Association Hockey Club Cauchois et de notre partenariat, une demande de prêt du véhicule Trafic Renault 748 AAA 76 et du véhicule Lodgi Renault ES 480 JF auprès du centre socioculturel Saint Exupéry pourra être formulée pour l'accompagnement des publics encadrés lors de manifestations sportives.

Les véhicules seront prêtés du 6 au 12 juillet et du 16 au 19 juillet pour le Renault Trafic et du 13 au 15 juillet pour le Renault Logan et n'empêche pas nos activités de fonctionner.

Une compensation financière à hauteur de 0,32€ du km sera demandée. Les frais de carburant restent entièrement à la charge de l'emprunteur, qui s'engage à faire le plein avant la restitution du véhicule.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_125-DE

Décide de :

- Approuver la convention citée, fixant les modalités du partenariat en annexe ;
- Autoriser Madame la Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Gerard LE BOULCH donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

**CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL COMMUNAL AYANT POUR MISSION LA GESTION D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 315-1, L. 315-2, L. 315-9, R. 315-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Yvetot en date du 25 juin 2025 portant sur la création de l'Etablissement Public Médico-Social.

**Considérant** que le CCAS d'YVETOT est un établissement atypique pour une commune de 11 500 habitants, employant près de 450 agents et gérant un service social, un centre socio-culturel, une structure multi accueil collectif pour les jeunes enfants ainsi que 10 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dédiés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ;

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_095-DE



**Considérant** que le CCAS est aujourd'hui confronté à des contraintes de fonctionnement, budgétaires et statutaires, empêchant son évolution vers une offre intégrée, mieux adaptée aux besoins des usager ;

**Considérant** que la Ville d'YVETOT est attachée à une offre publique, modernisée et pérenne, à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, tout en maintenant une gouvernance locale. Elle exclut tout transfert de ces activités vers le secteur privé ;

**Considérant** qu'après concertation avec les autorités de tarification, la solution identifiée pour répondre à ces objectifs est celle de la création d'un établissement public communal médico-social (EPMS) ayant pour mission la gestion d'ESSMS accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, auquel seront cédées les autorisations actuellement détenues par le CCAS ;

**Considérant** que le CCAS conservera la gestion du centre socio-culturel, du multi-accueil *La Capucine*, du service social et développement social, sans impact financier pour la Commune ;

**Considérant** que le Conseil départemental de de la Seine Maritime et l'Agence Régionale de Santé de Normandie ont donné leur accord de principe pour la création d'un tel établissement public communal médico-social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 .

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :  
Pour : 12

Abstention(s) : 1  
M. Guillaume HOUDAN

Décide de :

**RENDRE un avis** le principe de la création d'un établissement public communal médico-social ayant pour mission la gestion d'établissement d'ESSMS accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_095-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER, M. Jean-Michel RAS, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CAF 2025-2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de son agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Maritime, le Centre socioculturel Saint Exupéry a la possibilité de déposer annuellement une demande de subvention destinée à la réalisation de travaux ou à l'acquisition de matériel.

Pour l'année 2025-2026, il est envisagé de poursuivre la réhabilitation des locaux, et plus particulièrement :

- la réfection des sols de l'étage du bâtiment,
- la pose d'une nouvelle cloison séparant la salle Pivoine et la salle Cactus, l'une des parois étant cassée et les joints fortement dégradés.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des conditions d'accueil des publics.

Afin de contribuer au financement de cet investissement, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CAF, qui peut financer jusqu'à 80 % du coût total des dépenses (devis en

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_123-DE

cours de réalisation). Le dossier de demande de subvention doit être transmis au plus tard le 1er septembre 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- de solliciter la subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime 2025- 2026.
- d'autoriser sa Vice-Présidente à signer tout document relatif à cette demande de subvention, à engager les démarches nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **DON - IME / ELK**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu l'article L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Une marche solidaire a été organisée le 11 mai 2025 par la Team Karting Luneray.

Les adhérents de la Team qui le souhaitait pouvait faire un don financier au profit de l'IME Pierre Bobée et IME Autistes Léo Kanner.

L'organisation de cette randonnée fut un grand succès.

La somme de 4 410€ (Quatre mille quatre cent dix euros) a été récolté.

L'IME Pierre Bobée et l'IME Autistes Léo Kanner vont pouvoir faire des investissements au profit des personnes accompagnées. Une présentation de ces investissements sera réalisée à la Team Karting Luneray.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_115-DE

Décide de :

- accepter le don financier de 4 410€ de la Team Karting Luneray

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_101-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **ERRD 2024 SAVS**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent transmettre leur état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) avant le 30 avril de l'année n.

En 2025, un contexte particulièrement complexe a impacté les délais, notamment en raison de difficultés de recrutement liées à l'absence de candidatures pour le poste de responsable financier. Cette situation, conjuguée à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion, a entraîné un retard dans la clôture des comptes 2024. La délibération intervient donc exceptionnellement hors délai.

L'ERRD permet de traduire en réalisations les prévisions arrêtées au sein de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD).

L'ERRD :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites à l'EPRD (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote de l'EPRD) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-267600617-20250701-2025_07_01_101-DE



- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, l'ERRD doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public. La note de présentation annexée à la présente délibération détaille l'ERRD 2024 correspondant. Il se résume de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

Groupe Budget (Code / Libe Groupe Sens Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)			2023	2024	ECART
<b>57 - SERVICE</b>					
D'ACCOMPAGNEMENT	D	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 036,15 €	12 717,66 €	7 681,51 €
		012 - Dépenses afférentes au personnel	242 824,00 €	214 302,24 €	- 28 521,76 €
		016 - Dépenses afférentes à la structure	41 620,18 €	66 312,48 €	24 692,30 €
	<b>Total D</b>		<b>289 480,33 €</b>	<b>293 332,38 €</b>	<b>3 852,05 €</b>
	R	017 - Produits de la tarification	257 760,91 €	270 648,96 €	12 888,05 €
		018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	47 103,44 €	21 400,30 €	- 25 703,14 €
		019 - Prods finan, except et non encaissables	199,36 €	199,36 €	- €
	<b>Total R</b>		<b>305 063,71 €</b>	<b>292 248,62 €</b>	<b>- 12 815,09 €</b>
<b>Total 57 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT RESULTAT</b>			<b>15 583,38 €</b>	<b>- 1 083,76 €</b>	<b>- 16 667,14 €</b>

### Section d'investissement

57 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT		MONTANT	MONTANT2	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)	
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)</b>			<b>1 083,76 €</b>		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	€	-	€	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 857,10	€	199,36	€	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)					Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>		<b>5 857,10</b>	<b>1 283,12</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>		<b>4 573,98</b>	<b>€</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>	

57 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT		EMPLOI	RESSOURCE	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>		<b>-</b>	<b>€</b>	<b>4 573,98</b>	
Remboursement des dettes financières	-	€	-	€	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	23 507,42	€	239,54	€	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois					Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL EMPLOI</b>		<b>23 507,42</b>	<b>€</b>	<b>4 813,52</b>	<b>TOTAL RESSOURCE</b>
<b>APPORT AU FOND DE ROULEMENT</b>			<b>18 693,90</b>	<b>€</b>	<b>PRELEVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT</b>

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_101-DE



**VU** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux ESSMS mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

**VU** la délibération numéro 1598 du Conseil d'administration du 26 mars 2024 relative au vote de l'EPRD 2024 ;

**Sous réserve de la transmission** par le comptable public du service comptable d'Yvetot du compte de gestion établi au titre de l'exercice 2024 concernant le SAVS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **APPROUVER** l'ERRD 2024 du SAVS ci-annexé.
- **VALIDER** l'affectation du résultat 2024 déficitaire soit 1 083.76 € en déduction du report à nouveau excédentaire au compte 110

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **IME AUTISTES LEO KANNER - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Vu les articles L.311-7 et L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu l'article 8 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ;

Sous réserve de l'avis du CSE en date du 4 juillet 2025.

Dans chaque établissement et service social ou médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.

L'IME Autistes Léo Kanner a procédé à l'actualisation du règlement de fonctionnement.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_109-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du règlement de fonctionnement de l'IME Autistes Léo Kanner

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **IME PIERRE BOBEE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Vu les articles L,311-7 et L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu l'article 8 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ;

Sous réserve de l'avis du CSE en date du 4 juillet 2025.

Dans chaque établissement et service social ou médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.

L'IME Pierre Bobée a procédé à l'actualisation du règlement de fonctionnement.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_116-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du règlement de fonctionnement de l'IME Pierre Bobée

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **LA RUCHE ADHESION HANDIPLATEFORME**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'association Handicap Plateforme a pour objet d'« entreprendre en commun des actions en faveur des acteurs et des professionnels impliqués dans des dispositifs et des plateformes tournés vers la co-construction de solutions pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.»

- Promouvoir des dynamiques collectives entre acteurs : Enrichir la qualité de nos accompagnements par des dynamiques collectives d'échanges inter-régionales et nationales.
- Soutenir nos dispositifs dans la réalisation de leurs missions : Coconstruire des actions d'appui à l'attention de nos professionnels et nos partenaires.
- Dialoguer avec les pouvoirs publics : Faire entendre et promouvoir l'expertise de nos membres dans un contexte de politiques en mouvement et d'évolution des besoins.
- Impulser et encourager l'innovation au service des personnes : Participer et soutenir la création et la promotion d'actions au regard des besoins des territoires.

Elle regroupe des acteurs tels que les plateformes de services, les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisés ( PCPE). La Ruche des possibles via le PCPE poly a largement œuvré à ces travaux afin de permettre les échanges territoriaux et la visibilité nationale.

Il s'agit aujourd'hui de formaliser ce réseau. En annexe les différents documents constitutifs :

## DELIBERATION

- statuts du réseau
- fiche d'identité

ainsi qu'un bulletin d'adhésion.

Nous proposons l'adhésion au réseau comme personne morale (cotisation 200 euros)

La Ruche des possibles ayant participé à ces travaux, il est possible de candidater au conseil d'administration du Réseau National Handiplateforme.

Il apparaît opportun que le CCAS soit représenté au Conseil d'administration. La représentativité pourra être assurée par la Direction ou par la responsable territoriale de la Ruche des possibles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider l'adhésion comme personne morale du CCAS au réseau Handiplateforme
- valider l'adhésion comme personne morale du CCAS au Conseil d'administration de Handiplateforme
- valider la représentation par la direction ou responsable territoriale de la Ruche des possibles
- autoriser la Vice-présidente à signer le bulletin d'adhésion (adhésion et conseil d'administration)
- autoriser la Vice-présidente à valider le mandatement de l'adhésion

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **LA RUCHE CONVENTION FORMATEUR FRAIS DE DEPLACEMENT**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

dans le cadre de ses missions, la ruche des possibles et plus particulièrement l'ERHR NO est amené à mettre en œuvre des actions de formation.

Dans ce cadre, les frais de déplacements et de missions pour les formateurs bénévoles ou non, sont pris en charge.

Afin de faciliter le paiement de ses frais, nous proposons au conseil d'administration un modèle de convention. ( en annexe)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider la convention en annexe
- autoriser la vice-présidente à signer les conventions à venir
- autoriser le mandatement des remboursements à effectuer.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_102-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_103-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **LA RUCHE CONVENTION PCPE POLY ET CEC ARS/CCAS**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Suite à l'Appel à candidature de l'ARS de Normandie fin 2021, le CCAS porte le PCPE polyhandicap 76/27 depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Le conseil d'administration en date du 11/04/23, a validé cette convention pour une durée de 3 ans.

En Janvier 2025, L'ARS de Normandie a sollicité le CCAS afin de porter le Centre d'Éducation Conductive (CEC) de Maucombe. Le conseil d'administration a validé cette convention en date du 11/04/23.

La convention initiale devant être renouvelée, l'ARS propose une nouvelle convention conjointe pour le PCPE polyhandicap et le CEC de Maucombe.

Les deux services étant rattachés à la Ruche des possibles ( ERHR, fonction ressource régionale polyhandicap Normandie, PCPE poly, CEC) au sein du CCAS.

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider la convention ARS/CCAS pour le PCPE polyhandicap et le CEC de Maucombe
- autoriser la vice-présidente à signer la convention

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_108-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **LIVRET D'ACCUEIL ELK**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Conformément à la loi 2002, dans chaque établissement, service, social ou médico-social et lieu de vie et d'accueil, un livret d'accueil doit être remis à la personne prise en charge ou à son représentant légal lors de l'accueil. Ce livret comporte les documents que cite l'article L. 311-4 : la charte des droits et libertés des personnes accueillies et le règlement de fonctionnement.

Les établissements ou services et lieux de vie et d'accueil adaptent le contenu, la forme et les modalités de communication du livret d'accueil en tenant compte, notamment, de leur organisation générale, de leur accessibilité et de la nature de leur activité sociale ou médico-sociale ainsi que de la catégorie de personnes prises en charge.

L'IME Autistes Léo Kanner a procédé à l'actualisation de son livret d'accueil.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_108-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du livret d'accueil de l'IME Autistes Léo Kanner

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### LIVRET D'ACCUEIL IME

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Conformément à la loi 2002, dans chaque établissement, service, social ou médico-social et lieu de vie et d'accueil, un livret d'accueil doit être remis à la personne prise en charge ou à son représentant légal lors de l'accueil. Ce livret comporte les documents que cite l'article L. 311-4 : la charte des droits et libertés des personnes accueillies et le règlement de fonctionnement.

Les établissements ou services et lieux de vie et d'accueil adaptent le contenu, la forme et les modalités de communication du livret d'accueil en tenant compte, notamment, de leur organisation générale, de leur accessibilité et de la nature de leur activité sociale ou médico-sociale ainsi que de la catégorie de personnes prises en charge.

L'IME Pierre Bobée a procédé à l'actualisation de son livret d'accueil.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_113-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du livret d'accueil de l'IME Pierre Bobée (IMP/IMPro)

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### LIVRE D'ACCUEIL SESSAD

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Conformément à la loi 2002, dans chaque établissement, service, social ou médico-social et lieu de vie et d'accueil, un livret d'accueil doit être remis à la personne prise en charge ou à son représentant légal lors de l'accueil. Ce livret comporte les documents que cite l'article L. 311-4 : la charte des droits et libertés des personnes accueillies et le règlement de fonctionnement.

Les établissements ou services et lieux de vie et d'accueil adaptent le contenu, la forme et les modalités de communication du livret d'accueil en tenant compte, notamment, de leur organisation générale, de leur accessibilité et de la nature de leur activité sociale ou médico-sociale ainsi que de la catégorie de personnes prises en charge.

Le SESSAD a procédé à l'actualisation de son livret d'accueil.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_119-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du livret d'accueil du SESSAD

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### LIVRET D'ACCUEIL UEMA

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Conformément à la loi 2002, dans chaque établissement, service, social ou médico-social et lieu de vie et d'accueil, un livret d'accueil doit être remis à la personne prise en charge ou à son représentant légal lors de l'accueil. Ce livret comporte les documents que cite l'article L. 311-4 : la charte des droits et libertés des personnes accueillies et le règlement de fonctionnement.

Les établissements ou services et lieux de vie et d'accueil adaptent le contenu, la forme et les modalités de communication du livret d'accueil en tenant compte, notamment, de leur organisation générale, de leur accessibilité et de la nature de leur activité sociale ou médico-sociale ainsi que de la catégorie de personnes prises en charge.

L'UEMA a procédé à l'actualisation de son livret d'accueil.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_107-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du livret d'accueil de l'UEMA

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Alain BREYSACHER, M. Jean-Michel RAS, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **MODIFICATION D'HORAIRE CENTRE SOCIOCULTUREL ST EXUPERY**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du 3 juillet 2025.

À ce jour, l'accueil du centre est ouvert au public selon les plages horaires suivantes :

- Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h15
- Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h00
- Mercredi : de 9h à 12h

Une observation régulière de la fréquentation a mis en évidence plusieurs constats :

- Une très faible affluence, voire une absence totale de public, entre 8h30 et 9h.
- Un besoin d'accueil en fin de matinée, notamment entre 12h et 12h15/12h30. En effet, les usagers viennent pour régler les ateliers ou restituer des clés...

## DELIBERATION

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers et d'assurer un accueil de qualité, la directrice du centre propose une révision des horaires d'ouverture de l'accueil, applicable à compter de la rentrée de septembre 2025, soit le lundi 8 septembre.

Les nouveaux horaires seraient les suivants :

- Lundi et jeudi : de 8h45 à 12h15
- Mardi et vendredi : de 8h45 à 12h30
- Pas de changement pour le mercredi matin

Ces horaires permettront de concentrer l'accueil sur les plages horaires réellement fréquentées, tout en répondant aux attentes des usagers.

Les nouveaux horaires seront affichés à l'extérieur et dans les salles d'activités, ainsi que sur les plaquettes et le site internet du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser la mise en place des nouveaux horaires de l'accueil du Centre Socioculturel Saint-Exupéry.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_128-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **ORGANISATION D'UNE "SEMAINE BLEUE" À L'ATTENTION DES SENIORS DU 06 AU 10 OCTOBRE 2025 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DÉTERMINATION DES TARIFS - BUDGET PRÉVISIONNEL**

Vu les articles L.123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Pour la treizième édition, le C.C.A.S organise une « Semaine Bleue » destinée aux Seniors, sur le thème « Vieillir, une force à partager » qui se tiendra sur une semaine entre le lundi 6 et le vendredi 10 octobre 2025.

Le Service Animation Seniors du C.C.A.S, ainsi que les partenaires habituels, proposeront des animations sur différents sites :

### **- Centre Saint Exupéry :**

- > Concours cuisine du Lundi 6 octobre entre 12h00 et 15h00
- > Atelier intergénérationnel (jeux et brunch) du Mercredi 8 octobre

### **- Assemblée :**

- > Lecture à voix haute du Lundi 6 Octobre à partir de 14h00

## DELIBERATION

### - **Maison de quartier :**

> Dictée intergénérationnelle du Mardi 7 Octobre après-midi

### - **EHPAD Asselin Hedelin :**

> Projet trico solidaire (petit déjeuner et remise des couvertures confectionnées à une association)

### - **Salle du Vieux Moulin :**

- > Ateliers CRT du Mardi 7 octobre (journée)
- > Loto intergénérationnel du Mercredi 8 Octobre après-midi
- > Jeux de rôles, jeux drôles du Jeudi 9 Octobre matin
- > Jeux de société du Jeudi 9 Octobre après-midi
- > Repas et thé dansant du Vendredi 10 Octobre

Le programme, annexé en pièce jointe, est basé sur une grande diversité d'actions qui permettra de répondre à un large panel de personnes âgées : Concours cuisine, lectures à voix haute dans une ambiance relaxante, ateliers santé, bien-être et autonomie animés par le CRT, dictée intergénérationnelle, petit déjeuner à l'EHPAD Asselin Hedelin et remise des couvertures tricotées au cours de l'année à une association caritative, Loto intergénérationnel, atelier théâtre ludique avec l'association « Les Kbarrés », atelier jeux de société avec l'association Lud'Yvetot et la participation des Club du troisième âge Manoir Beguinages et La Roseraie, repas suivi d'un thé dansant.

Des devis comparatifs ont été demandés auprès de trois traiteurs. Celui offrant la meilleure prestation (qualité du repas, vaisselle et service inclus) se trouve être le restaurant « L'étage » d'Yvetot.

En ce qui concerne l'animation du thé dansant du vendredi après-midi, trois devis ont également été demandés et la prestation qui pourrait être retenue est « Paris Guinguette ».

Une option a été posée auprès de ces professionnels afin de réserver d'ores et déjà la date. Les devis correspondants seront soumis après validation du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

entériner les tarifs suivants :

## DELIBERATION

- Repas traiteur: 20 € par personne

Le Service Animation Seniors du C.C.A.S proposera à l'occasion de certaines animations, la vente au public de boissons et de crêpes aux tarifs suivants :

- ⌘ Bouteille d'eau minérale en 50 cl : 0,50 €
- ⌘ Bouteille d'eau minérale en 1,5 l : 1,5 €
- ⌘ Boisson aromatisée (jus de fruits, coca-cola...) : 0,5 € le verre
- ⌘ café / thé : 1€
- ⌘ verre de cidre : 1€
- ⌘ Bouteille de cidre : 5 € \*
- ⌘ Bouteille de vin : 10 €\*
- ⌘ Crêpe nature : 0,50 €
- ⌘ Crêpe sucre, nutella, confiture : 1 €

*\* Une autorisation temporaire de débit de boisson a été demandée à la Mairie d'Yvetot qui nous transmettra le document au début du mois de Septembre.*

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 5.650 € pour les dépenses et de 6.050 € pour les recettes (cf document en annexe).

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_122-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LUMIERES AU FAY 13 JUILLET 2025**

Vu les articles L,123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;  
Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du 3 juillet 2025.

Dans le cadre de la manifestation « Lumières au Fay » organisée par la Ville d'Yvetot qui se déroule le 13 juillet prochain, le centre socioculturel propose une buvette avec restauration rapide ainsi qu'un stand maquillage. Compte tenu du nombre considérable de visiteurs et de la logistique importante à déployer toute l'équipe du centre se mobilise, ainsi qu'une trentaine de bénévoles.

Les professionnels arriveront au Manoir du Fay pour 14h30 afin de commencer l'installation des stands jusqu'à environ 00h30 – 1h00 du matin maximum (le temps de ranger le stand) avec la participation active des bénévoles.

Les agents travailleront donc 10h30 consécutives.

Afin de respecter au maximum la réglementation du temps de travail, il est proposé que :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_122-DE



- deux temps de pause de 20 minutes par agent soient instaurés sur cette amplitude horaire vers 17h et vers 22h en alternance au minimum ;
- toutes les heures réalisées avant 22h seront multipliées par 1,25 et celles au-delà de 22h seront multipliées par 2,5 ;
- les agents pourront récupérer leur journée dans la semaine s'ils le souhaitent ;
- le repas des agents est pris en charge par le centre, dans le cadre de la buvette, pendant leur service.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **AUTORISER** les agents à travailler 10 heures 30 consécutives à titre exceptionnel, dans le cadre de la manifestation « Lumières au Fay » ;
- **VALIDER** les propositions d'organisation du temps de travail des agents pour la journée du 13 juillet 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SESAME AUTISME NORMANDIE

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'association Sésame Autisme Normandie, association intervenant dans l'accompagnement des personnes (enfants/adultes) présentant un trouble du neuro-développement et des troubles du spectre de l'autisme, a sollicité par les voix de sa présidente Caroline LEBRAS et de sa directrice générale Aline FRESNOIS, la participation de l'Équipe relais Handicap rare au conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil d'administration, sous réserve de validation de la participation, que le CCAS, via l'équipe relais handicap rare, soit représenté par la direction de l'Équipe relais handicap (directrice ou cadre)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_104-DE

- valider la participation du CCAS via l'équipe relais handicap rare (ERHR NO) au conseil d'administration
- valider et autoriser la représentation par la direction de l'ERHR NO

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_129-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **RAPPORT BUDGÉTAIRE 2024**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Considérant qu'un rapport portant sur le compte financier 2024 définitif pour le CCAS – la Cuisine Centrale - SAVS et provisoire pour les autres budgets a été remis aux membres du conseil d'administration.

Considérant que pour apporter une lecture exhaustive de la situation financière du CCAS d'Yvetot, la présentation retenue se décline selon le plan suivant :

- La déclinaison globale des dépenses 2024 en distinguant la politique d'investissement et les dépenses d'exploitation,
- La déclinaison par budget avec la présentation des résultats et commentaires associés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_129-DE

Décide de :

Prendre acte du compte financier 2024 définitif pour le CCAS – CC- SAVS et provisoire pour les autres budgets en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_127-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESAT**

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui définit un cadre légal pour garantir les droits des personnes accueillies au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Elle a ainsi créé de nouveaux outils : la charte des droits et libertés des personnes accueillies, le livret d'accueil, le contrat de séjour, le conseil de la vie sociale et le règlement de fonctionnement.

Vu l'article L.311- 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui encadre le règlement de fonctionnement.

Sous réserve de l'avis du CSE en date du 4 juillet 2025.

Considérant que les contextes d'accompagnement sont évolutifs et pour l'ESAT, ils prennent également appui dans le plan de transformation des ESAT initié en 2021 et les décrets des 13 et 22 décembre 2022 complétés par la loi du plein emploi du 18 décembre 2023.

Considérant que le règlement de fonctionnement actuel de l'ESAT en date du 28 mars 2019 doit prendre en compte ces évolutions et être révisé.

## DELIBERATION

L'ESAT s'est engagé dans une révision de son règlement de fonctionnement. Pour cela, une démarche collaborative s'est initiée par la mise en place de groupes de travail et la mobilisation du CVS.

Le présent règlement de fonctionnement, prend appui dans son objet à savoir de définir les droits et les obligations de l'établissement et des personnes accompagnées, nommés travailleurs à leur demande.

Le CVS en date du 2 juin 2025 a validé le règlement ci annexé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

valider le règlement de fonctionnement de l'ESAT.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION - ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (APP) AU SEIN DU SERVICE IMP - ANNEE 2025-2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Dans le cadre des Analyses des Pratiques Professionnelles (APP), une prestation de service a été proposée par l'IFEN du Havre pour la période 2023-2024,

Elle s'organise dans l'établissement IME Pierre BOBÉE pour le service IMP.

L'objectif est d'apporter aux professionnels une approche théorique et pratique facilitant l'analyse des pratiques professionnelles, la prise de recul, la montée en compétences afin de parfaire l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

Descriptif :

Ce travail d'APP s'appuie sur les situations vécues par les participants en lien avec leurs pratiques professionnelles d'intervention auprès des usagers. Il vise à analyser leurs pratiques professionnelles en lien

## DELIBERATION

avec leur contexte et cadre d'intervention et les situations ou expériences au travail auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur métier.

Cette approche rejoint la définition de l'APP selon laquelle elle correspond à « un procédé de décomposition d'une situation, d'une expérience au/de travail, qui permet la compréhension des liens entre l'acteur (ou les acteurs), les facteurs contextuels, les actions sur l'environnement ou envers un sujet, leur(s) résultats et leur(s) effets sur chacun (acteur, environnement, sujet). » Ce type d'action par le travail effectué d'analyse des pratiques individuelles et collectives participe non seulement à une meilleure dynamique et cohésion d'équipe, mais contribue aussi à assurer dans les fonctionnements d'établissements et de professionnels la promotion de la bientraitance et la prévention des risques de maltraitance institutionnelle à l'endroit des usagers et des professionnels en charge de leur accompagnement.

### Les APP permettent de répondre aux objectifs suivants :

- Offrir une instance permettant aux professionnels de prendre de la distance
- Faciliter l'expression des émotions/ressentis qui empêchent de penser, en clarifiant les situations difficiles, complexes en lien avec les situations rencontrées par les professionnels et leur expérience dans leur contexte et cadre d'intervention
- Travailler sur les perceptions de chacun, les représentations individuelles et collectives
- Construire ensemble des hypothèses d'interventions en repérant ce que chacun peut faire tout en acceptant les limites
- Inviter les professionnels sur ces bases à trouver et expérimenter par eux-mêmes dans leur contexte et cadre d'intervention la ou les solutions qui leur conviennent en lien avec leurs compétences, leur personnalité, leur expérience et à en échanger par la suite si besoin.

### Contenu de la formation :

- Exposé d'une situation par un des participants (mise en récit de ce qui pose problème dans sa pratique d'accompagnement...)
- Retour du groupe (expression des ressentis de chacun)
- Analyse et mise en perspective des matériaux du groupe (hypothèses de compréhension)
- Travail éventuel de dédramatisation et formulation de pistes d'actions possibles.

### Méthodes pédagogiques :

- ✓ Règles de confidentialité et de discrétion professionnelle
- ✓ Apports théoriques et pratiques
- ✓ Dynamique interactive engageant la parole des professionnels pour rendre compte des situations rencontrées et de leurs pratiques professionnelles
- ✓ Analyse de situations et élaboration de pistes d'actions possibles
- ✓ Mises en situation ; jeux de rôles.
- ✓ Evaluation individuelle des acquis de la formation.

## DELIBERATION

### Evaluation :

L'équipe étant satisfaite, elle souhaite reconduire cette prestation sur l'année 2025-2026.

Cette prestation se déroulera d'Octobre 2025 à Juin 2026 pour un montant total de 1750,00 € net sur 5 séances.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Autoriser la mise en place des analyses de pratiques professionnelles pour le service de l'IMP pour la période 2025-2026
- Autoriser sa vice-présidente à signer le renouvellement de la convention d'intervention devant intervenir entre le CCAS d'Yvetot, et l'IFEN du Havre selon les modalités présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

### **SESSAD - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Vu les articles L.311-7 et L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu l'article 8 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ;

Sous réserve de l'avis du CSE en date du 4 juillet 2025.

Dans chaque établissement et service social ou médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service.

Le SESSAD a procédé à l'actualisation du règlement de fonctionnement.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2025  
Reçu en préfecture le 08/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_120-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- approuver l'actualisation du règlement de fonctionnement du SESSAD

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_121-DE



Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## TARIFS ACTIVITES ET SORTIES 2025/2026 CENTRE SOCIOCULTUREL ST EXUPERY

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Pour l'année 2025/2026, les tarifs suivants sont proposés par la directrice du Centre Socioculturel Saint-Exupéry, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

ACTIVITÉS	Tarifs 2024/2025	Tarifs 2025/2026
Repas partagé	2€ / séance	2€ / séance
Couture	<b>5,00€</b> / séance soit <b>50€</b> pour 10 séances à solder avant le 30 juin. <b>45€</b> pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024 puis <b>37€</b> / trimestre *	5,00€ / séance soit 50€ pour 10 séances à solder avant le 30 juin. 45€ pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2025 puis 37€ / trimestre
Tricot Machine	Tarif unique Main/Machine <b>3,00€</b> / séance <b>24€</b> pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024 puis <b>20€</b> / trimestre *	Tarif unique Main/Machine 3,00€ / séance 24,00€ pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024 puis 20,00€ / trimestre

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_121-DE

Je dis cuisine	5,00€ / trimestre	<b>6,00€</b> / trimestre
Tendances créatives	5,00€ / trimestre	<b>6,00€</b> / trimestre
Informatique	3€ / séance 0,10€ / feuille imprimée à partir de la 5ème feuilles	3€ / séance 0,10€ / feuille imprimée à partir de la 5ème feuilles
Atelier déco	Tarif normal : 4,00€ / séance Tarif social : 1,50€ / séance	Tarif normal : 4,00€ / séance Tarif social : 1,50€ / séance
Atelier poterie / sculpture	Tarif normal : 4,00€ / séance Tarif social : 1,50€ / séance	Tarif normal : 4,00€ / séance Tarif social : 1,50€ / séance
Atelier Bien être	12€ module 10 séances	12€ module 10 séances
Chorale	35€ l'année	35€ l'année
Démarches en ligne et autres démarches administratives de première nécessité	0,10€ / photocopie	0,10€ / photocopie
Tennis partir ensemble	20€ / année	20€ / année
Activité partir ensemble	1€/ activité nécessitant d'un intervenant (cuisine, yoga...)	1€/ activité nécessitant d'un intervenant (cuisine, yoga...)

\* Augmentation en 2024/2025

Le centre Socioculturel organise dans le cadre de ses activités des sorties pour différents publics. Les sorties sont à destination des usagers du Centre Socioculturel (familles et adultes sans enfants). Pour l'année 2025/2026, les tarifs suivants sont proposés par la directrice du Centre Socioculturel Saint-Exupéry et applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Il n'est pas prévu d'augmentation pour cette année.

	Tarifs 2024/2025	Tarifs 2025/2026
Sorties en car sans entrées payantes	3,50€ par personne	3,50€ par personne
Sorties en car avec entrées payantes	3,50€ / enfant 6,50€ / adulte	3,50€ / enfant 6,50€ / adulte
Sorties en minibus CCAS sans entrées payantes	2,50€	2,50€
Sorties en minibus CCAS avec entrées payantes	2,50€ / enfant 4,50€ / adulte	2,50€ / enfant 4,50€ / adulte

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le   
ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_121-DE

Il est rappelé que ces sorties sont proposées en priorité aux usagers « régulier » et impliqués dans la vie du centre ou a des usagers à qui ces sorties sont proposés dans le cadre d'un partenariat particulier (insertion, parentalité).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider ces différents tarifs, pour l'année scolaire 2025/2026.
- acter le principe selon lequel ces tarifs pourront être révisés à la hausse, au cours de cette même période, en fonction de l'augmentation des coûts du matériel utilisé dans les différents ateliers ou sorties.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 01 Juillet 2025, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

M. Claude BELLIN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme Catherine DEROUARD donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Guillaume HOUDAN donne pouvoir à M. Claude BELLIN, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Sophie Falaise Directrice Générale Adjointe / DRH; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative; Monsieur Jimmy Bouillon, responsable service juridique, instances et coordination administrative; Madame Magali Langlois, responsable pôle finances et commande publique

-----

## **UEMA - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DE LA MATERNELLE COTTARD - YVETOT**

Vu les articles L.123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Yvetot en date du 25 juin 2025 portant sur la convention de mise à disposition de locaux au sein de la maternelle Cottard,

Par une délibération prise en date du 1<sup>er</sup> Mars 2022, le Conseil d'Administration avait autorisé le C.C.A.S. et plus particulièrement l'IME Autistes Léo Kanner à répondre favorablement à la sollicitation de l'ARS. pour porter la création d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) sur le territoire yvetotais.

Après accord de l'ARS, cette UEMA ouvrira ses portes au sein de l'école Rodin, située rue des Petits Bézots à Yvetot.

A cet effet, une convention avait été signée pour une durée de 3 ans. entre la Ville, le C.C.A.S. et l'Éducation Nationale afin de fixer les modalités administratives, financières et techniques de cette mise à disposition de locaux au profit de l'UEMA (cf. *annexe ci-jointe*). ,

En 2024, l'UEMA déménage pour intégrer la maternelle « Cottard » au sein de l'école primaire Cahan-Lhermitte-Cottard.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 076-267600617-20250701-2025\_07\_01\_111-DE



La dite convention arrivant à échéance, le renouvellement de celle-ci est demandé. Elle prévoit la mise à disposition :

- Classe n°1 (au lieu de la classe 5 mise à disposition 2024/2025) – la classe 1 étant plus proche des toilettes et des salles annexe.
- L'ancien bureau de la direction en plus de la pièce voisine à celle-ci, sera laissé à disposition de l'UEMA en termes de salle de soin. Il est possible que l'UEMA y mange pour un déjeuner plus serein. La mairie informe donner son accord pour cela, dans la mesure où le repas est livré par l'ESMS et que le respect des normes d'hygiène soit sous la responsabilité de celle-ci.

Les parties communes : réfectoire, sanitaires, dortoirs, salle de motricité, aire de jeux, cours de récréation...seront également accessibles aux professionnels et aux 7 enfants accueillis au sein de l'UEMA.

Ces locaux seront mis à disposition de l'UEMA tout au long de l'année y compris en dehors des temps scolaires. Pendant les périodes de congés scolaires, l'UEMA pourra accéder et occuper librement les locaux.

Le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux est conclue pour une période de 3 ans à compter du 25 août 2025, renouvelable par tacite reconduction pour la même période. La convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser le renouvellement de la convention UEMA en annexe ;
- autoriser la signature, par sa Vice-Présidente, de la présente convention de renouvellement

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**